

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-2550

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 56**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au plus tard le »

les mots :

« au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au plus tard à compter du ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel